

**DÉCHETS.** L'objectif est d'éliminer les sacs noirs.

# Mise en place du nouveau tri sélectif



► Point de collecte du parking de l'école: une bonne réalisation.

**T**rès forte présence des Saints-Papoulais ce dernier jeudi à la réunion présentant les nouveautés quant au nouveau tri sélectif, avec près de 100 personnes qui ont participé au débat.

## ■ Au revoir les sacs noirs

M. Carles, président du Smictom assisté d'Hélène Roques et de Serge Ourliac, maire de la commune, ont présenté à tous et de façon très pédagogique les modalités et la raison d'être du Smictom, les nouvelles modalités de tri sélectif ainsi que les nouveaux circuits de collecte sur St Papoul. L'occasion de rappeler ici l'importance de valoriser les déchets à travers les containers jaunes. Les emballages

au sens large seront désormais collectés et déposés en vrac dans ces containers. À terme, et c'est l'espoir du Conseil Municipal, les sacs noirs ne devraient plus représenter beaucoup de volumes.

Il faut dire que la tonne enfouie de ces sacs noirs coûte au Smictom, 196 euros.

## ■ Réorganisation des points de collecte

La commune et le Smictom ont également choisi de collaborer dans le but de réorganiser les tournées et les points de collecte avec l'arrivée des containers jaunes. Ainsi, les résidents de la rue du Carla, le chemin de Raouly, le chemin de PÉZÉ, le chemin de la Demoiselle, le chemin de la Son et le route de Villespy à partir de

Ferrals sont d'ores et déjà invités à déposer leurs déchets de préférence dans les points proprement récemment mis en service. Ainsi, le parking de l'école regroupe désormais les containers de la Rue du Général d'Hautpoul, de l'école, de la Rue du Carla et du chemin de Raouly.

Il existe également un point de collecte Route de Fontcaude et très prochainement près de la déchetterie de St Papoul. Dans un village touristique comme le nôtre, il était important de réduire les points de collecte disgracieux. L'effort sera poursuivi en ce sens tout au long de l'année. Pour information, le détail des nouvelles consignes sera consultable dans le prochain bulletin municipal, mais aussi sur le site de la mairie.